



News flash Guide de Référence pour l'Etude d'Orientation (GREO)

Le DSD est particulièrement heureux d'annoncer la mise à disposition du Guide de Référence pour l'Etude d'Orientation (GREO). Outil essentiel pour la gestion des sols de Wallonie, le GREO doit largement faciliter la tâche des experts. Il guide sans forcer et se veut également évolutif.

Un outil essentiel

L'événement est de taille car le GREO est le premier des guides constitutifs du Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) à être diffusé. Il est le fruit, d'une part, d'un travail conséquent réalisé en collaboration avec la SPAQuE et, d'autre part, de la concertation de nombreux partenaires. Cette démarche d'ouverture a été très largement appréciée et a permis une synergie constructive. La synthèse des commentaires émis par les différents partenaires et des remarques de l'administration est également accessible.

Le GREO permet d'assurer la compatibilité de l'étude réalisée en regard des objectifs du décret sols. L'Administration a également voulu, à travers l'*étude préliminaire*, réserver une large part au recensement des données, qu'elles soient administratives, historiques ou environnementales. Ce guide vise à aider concrètement l'expert, tout en lui laissant une grande autonomie, dans la remise de son rapport sur l'état de pollution du terrain. En respectant les consignes du GREO, il pourra être traité plus rapidement et plus efficacement par la DPS.

Officiels mais précieux

Ce guide reste, jusqu'à la publication du CWBP, un document de référence officieux. Le GREO deviendra officiel lorsque le CWBP sera publié, les études pourront être introduites et, le cas échéant, approuvées. Mais il permet, dès à présent, de porter à la connaissance des experts agréés et des candidats à l'agrément, le cadre de référence dans lequel ils seront appelés travailler.

[Nous vous invitons à découvrir et à télécharger le GREO sur notre site.](#)

Deux annexes

Le GREO sera prochainement complété par deux annexes " lignes directrices pour l'étude historique " et " Matrice activité – polluants MAP ", nous aurons évidemment l'occasion de vous en reparler dans une prochaine *Novum sub sole* .

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

